

à ma disposition. Voici le résumé des renseignements précieux que j'y ai recueillis :

L'ancien chemin qui, de Feurs, passe à Saint-Laurent et à Marclop, est nommé *Vy-magnine*, et chemin de l'*Estra* ; il sépare les terres du seigneur de Magnieu-le-Gabion et du sieur de Thelis, et passe entre le château du sieur de la Maison-Fort et la place publique de Marclop, nommée la place de *Viouron* (1). Personne ne refusera de reconnaître, dans la *Vy-magnine*, la grande voie, *via magna* ; dans la place du *Viouron*, la place de la voie romaine *via romana* ; et dans le chemin de l'*Estra*, le chemin pavé, *via strata*. Or, dans le même terrier, comme dans celui de Bellegarde (2), on distingue toujours le chemin de Saint-Galmier de la voie romaine, et il n'en est jamais fait mention que par ces mots : *iter quo itur ad St^{um} Baldomerum*. De Marclop, le chemin antique ne se dirige pas sur Saint-Galmier ; mais il tourne vers la Loire. Il la traversait donc, et, si dans le lit du fleuve, rien ne marque sa trace, nous le voyons reparaître de l'autre côté, sur les confins de la commune de Mornans, avec le nom de *via Boleina*, le chemin de la Boleine (3). Dans un acte qui délimite la juridiction des châtellenies de Chambéon et de Marclop, on appelle les justices de Château-Gaillard et de Beau-revert, justice de la *Boleine*, et, sur ce point du territoire, la carte de Cassini marque le domaine de la *Boleine*. Cette route, si ma mémoire est fidèle, arrive à Montbrison du côté du boulevard Saint-

(1) *Terrier de la chatellenie de Marclop*, 1366, n° 1912, *passim*.

(2) *Terrier de Bellegarde*, 1355, n° 1904.

(3) *Terrier de la chatellenie de Chambéon*, n° 1912.